



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

# PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

## Améliorer sa résidence principale



**Remettre aux normes son logement  
et réaliser des économies d'énergie  
pour davantage de confort**

- Un technicien se déplace chez vous gratuitement pour réaliser une **évaluation énergétique** de votre logement et vous accompagne pour identifier les travaux à réaliser en fonction de votre habitat

**Adapter son logement afin  
d'y rester le plus longtemps  
possible**



- Que vous soyez **propriétaire ou locataire**, un **ergothérapeute** se rend chez vous gratuitement pour identifier ensemble les travaux à mettre en oeuvre suivant votre situation

### ➤ Les travaux subventionnables

- Isolation des combles
- Remplacement des fenêtres
- Mise aux normes électriques
- Remplacement de chaudière
- Adaptation de la salle de bains
- Installation d'un monte escalier
- ...

Les dépenses sont plafonnées à  
20 000 € HT ou 50 000 € HT

### ➤ Les aides financières

- Jusqu'à **80% de subventions** pouvant être attribuées suivant la situation et le coût de vos travaux
- **D'autres aides peuvent être sollicitées** (crédit d'impôt, caisses de retraite, département 06, éco PTZ, ...)

Des aides qui s'adaptent parfaitement à votre situation pour vous aider au mieux : niveau de ressources, altitude du logement, ...)



## Ces questions vous concernent ?

### Je suis propriétaire d'un logement achevé depuis plus de 15 ans et...

- J'ai une **sensation de froid ou d'humidité** dans mon logement à laquelle je ne sais comment remédier
- Mes **factures énergie** représentent une part trop importante de mon budget
- Mon logement n'est pas adapté à **mes déplacements**
- Ma **salle de bains ne semble pas sécurisée et pratique**
- J'ai des **difficultés à monter les escaliers**
- Je n'ai jamais remis aux **normes mon réseau électrique** qui semble très vétuste



### ALORS N'HÉSITEZ PLUS!

Munissez vous de votre dernier avis d'imposition et contactez nous afin que nous puissions vérifier votre éligibilité au programme  
Ou rendez vous à l'accueil de votre mairie



## Contactez-nous !

☎ 04 89 87 71 18

Permanence téléphonique CASA : le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30